

Calcul erroné de la part du notaire dans le calcul de la soulte

Par maecou

Lors du calcul de la soulte le notaire a pris la date écrite par l avocat au moi de mars 2023,or le partage ne se fait qu en mars 2024 et depuis 1 an ma fille a continué à payer le crédit soit 1000 euros par mois

Le décompte a été présenté aux 2 parties l ex de ma fille et ma fille. Ma fille s est rendue compte de l erreur l a signalée aussitôt, mais son ex refuse le nouveau calcul fait par le notaire.

Je vous qu il y a un très lourd contentieux et que Mr Vidal a été jugé pour harcellement et encour une peine de 8 mois de prison avec sursis probatoire de 2 ans.a cela fait 1 an qu elle paye 200? de plus par mois sur 1 an cela fait 2400 ? divisé par 2 égal 1200

Quoi Faire? p[url=http://]http://[/url]